

Ministry of Education

Office of the Assistant Deputy Minister
Capital and Business Support Division

15th Floor
315 Front St West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

15^e étage
315, rue Front Ouest
Toronto ON M7A 0B8

2021 :B16

Date :	Le 13 août 2021
Note de service	Directrices et directeurs de l'éducation
Destinataires :	Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
Expéditrice :	Didem Proulx Sous-ministre adjointe Division du soutien aux immobilisations et aux affaires
Objet	Rapport sur les mesures de ventilation normalisées

Comme il est indiqué dans la note de service [2021 : B14 Systèmes de ventilation dans les écoles](#), le ministère a lancé un rapport sur les mesures normalisées de ventilation pour l'année scolaire 2021-2022. Ce rapport améliorera la transparence à l'égard des élèves, des parents et du personnel et assurera des communications cohérentes dans toute la province.

Nous remercions le groupe de travail des conseils scolaires, qui était composé de directrices et de directeurs, de cadres supérieurs de l'administration des affaires et de gestionnaires des installations, pour leurs commentaires et leurs conseils au cours de l'élaboration de cet outil de production de rapports. Les commentaires sont reflétés dans l'exemple final de rapport sur les mesures de ventilation normalisées joint à l'annexe A. Un classeur sur les mesures de ventilation adapté à chaque conseil scolaire et comprenant des directives détaillées sera envoyé à chaque conseil scolaire après la publication de la présente note de service.

Le rapport aux fins d'affichage public comprend des renseignements relatifs aux éléments suivants :

- 1) La stratégie de ventilation du conseil scolaire;
- 2) Les investissements dans les systèmes de ventilation du conseil scolaire;
- 3) Les mesures de ventilation et de filtration prises dans les écoles.

Afin de simplifier le plus possible cet exercice pour les conseils scolaires, le ministère a pris les mesures suivantes :

- Des classeurs sur la ventilation préalablement remplis adaptés à chaque conseil comprenant des renseignements fournis préalablement.

- Des feuilles de calcul intégrées pour remplir automatiquement le rapport requis aux fins d’affichage public.

Les conseils scolaires sont responsables de confirmer tous les renseignements et de s’assurer que toutes les données publiées sont exactes. Les renseignements sur les écoles doivent être affichés pour toutes les écoles de la maternelle à la 12^e année qui sont ouvertes et en activité durant l’année scolaire 2021-2022, sur le site Web du conseil scolaire, au plus tard le 3 septembre 2021.

Les conseils scolaires doivent être prêts à répondre à toute demande concernant leurs stratégies et les renseignements concernant les écoles, y compris les systèmes de ventilation dans leurs écoles, les mesures prises et les projets qui ont été achevés ou dont l’achèvement est prévu.

En vue de l’affichage public, veuillez envoyer le carnet de travail sur la ventilation dans les écoles dûment rempli à CAPITAL.POLICYBRANCH@ontario.ca d’ici le 27 août 2021.

Nous vous remercions de votre collaboration soutenue. Si vous avez des questions ou désirez obtenir d’autres renseignements, veuillez communiquer avec :

Hitesh Chopra, chef Unité des politiques d’immobilisations scolaires 416-258-3368 Hitesh.Chopra@ontario.ca	Andrea Dutton, directrice Direction des politiques d’immobilisations 416 325-1705 Andrea.Dutton@ontario.ca
--	--

Cordialement,

Didem Proulx
Sous-ministre adjointe
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

- c. c. Directeur général, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l’Ontario (ACÉPO)
 Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
 Directeur général, Ontario Catholic School Trustees’ Association (OCSTA)
 Directeur général, Ontario Public School Boards’ Association (OPSBA)
 Directeur général, Conseil ontarien des directions de l’éducation (CODE)
 Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
 Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA)

Secrétaire général, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Président, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)
Président, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)
Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-ON)
Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)
Ontario Association of School Business Officials
Chefs des installations

Annexe A

Le rapport sur les mesures de ventilation normalisées comprend des renseignements relatifs aux éléments suivants :

1) La stratégie de ventilation du conseil scolaire

Les conseils scolaires doivent décrire les éléments clés de leur stratégie visant à optimiser la qualité de l'air en améliorant la ventilation et la filtration de l'air dans les écoles.

	NOM DU CONSEIL PROFIL DE VENTILATION DU CONSEIL
--	--

Les conseils scolaires optimisent la qualité de l'air dans les écoles grâce à une meilleure ventilation et à une meilleure filtration de l'air. Les mesures mises en œuvre dépendent du type de ventilation et de faisabilité dans le contexte des installations des écoles et des systèmes du bâtiment connexes. Il s'agit d'un élément clé des multiples stratégies de protection utilisées pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 et favoriser des environnements d'apprentissage plus sains et plus sécuritaires pour les élèves et le personnel.

MESURES VISANT À RÉDUIRE LE RISQUE DE TRANSMISSION DANS LES MILIEUX INTÉRIEURS	
Ventilation : Augmenter le débit d'air frais/extérieur pour diminuer la concentration de particules infectieuses.	Filtration : Nécessite l'utilisation de différents types de matériaux fibreux conçus pour éliminer les particules du courant d'air.
STRATÉGIE DE VENTILATION DU CONSEIL SCOLAIRE	
<ul style="list-style-type: none">➤ Commentaire 1➤ Commentaire 2➤ Commentaire 3➤ Commentaire 4	

2) Les investissements liés aux systèmes de ventilation et l'aperçu des projets du conseil scolaire

Les conseils scolaires doivent fournir les renseignements suivants :

- Financement attribué aux systèmes de ventilation, projets et investissements connexes pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.
- Nombre total d'unités de filtration à haute efficacité contre les particules (HEPA) autonomes.

NOM DU CONSEIL	
Profil de ventilation du conseil scolaire	
INVESTISSEMENTS À L'ÉCHELLE DU CONSEIL SCOLAIRE	
Année scolaire 2020-2021	Année scolaire 2021-2022
Financement pour la ventilation* \$\$	Financement pour la ventilation* \$\$
# Projets de ventilation achevés	# Projets de ventilation en cours/prévus
# Écoles recevant un investissement, sur le nombre total d'écoles du conseil scolaire 0%	# Écoles devant recevoir un investissement, sur le nombre total d'écoles du conseil scolaire. 0%
Remarque : * Cela comprend les dépenses au titre des programmes de ventilation dédiés, le financement fédéral-provincial, le financement provincial pour la réfection et le financement supplémentaire provenant d'autres sources du conseil scolaire.	
UNITÉS DE FILTRATION HEPA DÉPLOYÉES #	

3) Les mesures de ventilation et de filtration prises dans les écoles

Les conseils scolaires doivent indiquer les mesures de ventilation et de filtration de l'air utilisées dans chaque école, y compris le nombre d'unités de filtration HEPA autonomes déployées.

NOM DU CONSEIL PROFIL DE VENTILATION DU CONSEIL SCOLAIRE	
Sélectionnez votre école	
Nom de l'école	<input type="text"/>
Système de ventilation	Ventilation non mécanique (ventilation naturelle/extraction seulement)
Mesures de ventilation et de filtration de l'air dans les écoles*	
Ventilation évaluée	✓
Les systèmes de ventilation fonctionnent plus longtemps	✓
Filtres de qualité supérieure installés	Sans objet
Fréquence des changements de filtre augmentée	Sans objet
Admission d'air frais augmentée (fenêtres et [ou] systèmes de ventilation m	✓
Unités de filtration HEPA déployées dans les classes portatives**, au besoin	Sans objet
Nombre d'unités de filtration d'air HEPA autonomes en place	26

* Certaines mesures peuvent ne pas être possibles dans le contexte d'un établissement ou d'un milieu scolaire et de systèmes du bâtiment connexes.

** Haute efficacité contre les particules de l'air (HEPA)